

## ALIZE

Vous détenez des parts de ALIZE, fonds commun de placement (FCP) de classification "diversifié".

Par la présente, nous vous informons que la part existante est désormais dénommée part « P », mais conserve les mêmes caractéristiques.

Nous vous faisons part de la création d'une nouvelle catégorie de part « I », de type capitalisation, s'adressant à tous souscripteurs mais étant principalement destinée à des institutionnels, et présentant les caractéristiques suivantes :

- une valeur liquidative d'origine de 100 euros,
- un montant minimum de souscription initiale s'élevant à 20 000 euros,
- une périodicité de calcul de la valeur liquidative quotidienne,
- des commissions de souscription maximum non acquises au fonds s'élevant à 3 % maximum,
- des frais de gestion maximum fixés à 1,25 % TTC de l'actif net,
- des frais de fonctionnement et de gestion indirects maximum s'élevant à 3% TTC de l'actif net,
- des commissions de surperformance fixées à 15 % de la performance annuelle du FCP supérieure à 7% net.

Dans la note détaillée, le paragraphe « description succincte de la sélection des intermédiaires » a été modifié.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous rappelons que pour toute évolution qui intervient sur un fonds que vous détenez et qui ne serait pas conforme à vos souhaits, vous pouvez obtenir, sans frais, le rachat de vos titres pendant une période de trois mois qui suivent l'information de cette modification.

Le prospectus complet de ALIZE en date du 6 octobre 2011 est disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion : Athymis Gestion, 46 rue de Provence – 75009 PARIS ou sur le site internet [www.athymis.fr](http://www.athymis.fr).

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ATHYMIS Gestion